

NEWS- Sénégal

BULLETIN MENSUEL

MARS 2026

INTRODUCTION

Le contexte sécuritaire au Sénégal au mois de mars reste marqué par une série d'incidents multiples, révélateurs de tensions latentes et de vulnérabilités encore présentes dans plusieurs régions du pays. Le Système National d'Alerte Précoce (NEWS) de WANEP-Sénégal a collecté **137 événements** répertoriés dans des champs thématiques, à savoir **la Criminalité organisée et l'Extrémisme violent ; la Démocratie et Bonne gouvernance ; Femmes-Paix-Sécurité, ainsi que la Sécurité Environnementale**. Ce volume d'incidents, légèrement supérieur par rapport au mois de février (131 cas), reste préoccupant au regard de leurs répercussions. Les conséquences humaines demeurent significatives, avec **46 pertes en vies humaines, 67 blessés et d'importants dégâts matériels** reflétant ainsi la gravité des faits survenus.

Dans cette perspective, le présent document propose une lecture analytique des principaux incidents recensés par le NEWS de WANEP-Sénégal. Il met également en avant des recommandations stratégiques destinées aux décideurs et aux différentes parties prenantes, en vue de renforcer les réponses préventives et opérationnelles en faveur de la paix durable, de la sécurité humaine et de la stabilité du pays.

I. CRIMES ORGANISES ET EXTREMISME VIOLENT (COEV)

Dans le volet COEV, **84 incidents** ont été comptabilisés, causant **sept (07) décès et sept (07) blessés**. Ces événements illustrent la persistance des dynamiques criminelles et des menaces sécuritaires sur l'étendue du territoire. La répartition des incidents enregistrés se décline comme suit :

✚ 49 cas de trafic/saisie de drogue	✚ 02 cas de vol de bétail
✚ 05 cas de trafic de faux billets	✚ 02 cas de cybercriminalité
✚ 05 cas d'homicide	✚ 01 cas de contrebande
✚ 05 cas de fraude/escroquerie	✚ 01 cas d'orpaillage clandestin
✚ 04 cas d'attaque/vol à main armée	✚ 01 cas de trafic de marchandises
✚ 04 cas de vol	✚ 01 cas de traite de personnes
✚ 02 cas de suicide	✚ 02 cas d'agression physique

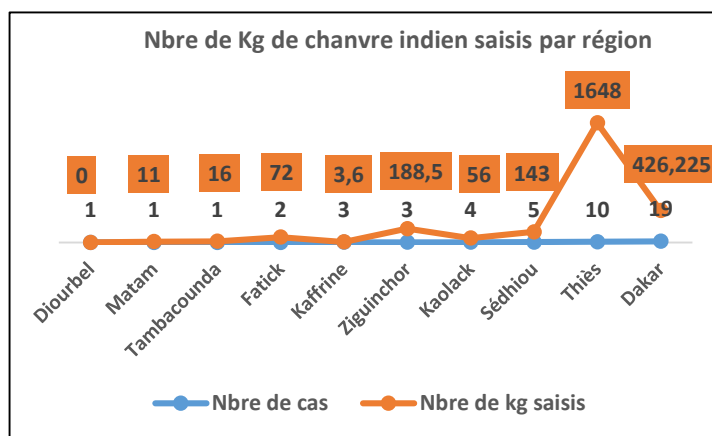
1.1. Le mois de mars confirme, à l'instar des périodes précédentes, la persistance du trafic de stupéfiants, les forces de défense et de sécurité ayant procédé à des saisies importantes de substances prohibées. Ces actions ont abouti à l'interception de divers produits stupéfiants, à savoir du chanvre indien, du tramadol, de l'ecstasy, du kush, du crack et du haschich. Les quantités saisies atteignent des niveaux significatifs, avec un total de **2 565,4 kg de chanvre indien, auxquels s'ajoutent 437 cornets de cette même substance, 6 kg de haschich, 165 comprimés d'ecstasy, 24 pierres de crack et 6 comprimés de tramadol**. Parmi les opérations les plus marquantes conduites au cours de cette période figurent notamment :

La brigade maritime des douanes de Mbour (Thiès), relevant de la subdivision des douanes du littoral Sud, Direction régionale des unités maritimes, a saisi **290 kg de chanvre indien, évaluée à 29 millions F CFA**. La drogue, conditionnée dans neuf ballots, était transportée à bord d'une petite pirogue de pêche. La saisie a eu lieu le **2 mars vers 5 heures du matin** au large de Mbao (Dakar).

Dans la nuit du 7 au 8 mars, vers 4 heures, la gendarmerie de Mbour (Thiès) a intercepté un trafic de chanvre indien sur la plage de Warang, suite à l'exploitation d'un renseignement. Les agents ont surpris des individus en train de décharger la drogue d'une pirogue en provenance de la Casamance. Un suspect a été interpellé, tandis que deux autres ont pris la fuite. Au total, **600 kg de chanvre indien**, ainsi qu'un cheval et deux charrettes, ont été saisis. L'enquête se poursuit pour démanteler le réseau.

Le 15 mars, la brigade des stupéfiants de Sédhiou a interpellé un convoyeur de drogue âgé de 27 ans et saisi **179 kg de chanvre indien**, destiné à être acheminé depuis le Nord-Sindian (Ziguinchor) vers la Guinée-Bissau. L'opération, menée après un renseignement sur l'usage de vélos pour le trafic, a permis de récupérer la cargaison abandonnée par les complices en fuite. Le suspect, qui devait être payé 150 000 FCFA à la livraison, a été placé en garde à vue pour trafic international de stupéfiants.

Entre **le 15 et le 17 mars**, la brigade de recherches de Mbour a procédé à deux opérations successives ayant permis la saisie de **840 kg de chanvre indien** et l'interpellation de plusieurs trafiquants. Le 15 mars, l'arrestation du propriétaire et du transporteur d'une cargaison de 510 kg en provenance de la Casamance a conduit à l'identification d'un réseau structuré. Deux jours plus tard, une descente à Nguékhokh (Thiès) a abouti à l'interpellation en flagrant délit de cinq personnes, ainsi qu'à la saisie de 330 kg supplémentaires et de deux véhicules. Les sept suspects sont poursuivis pour association de malfaiteurs et trafic de stupéfiants, tandis que l'enquête se poursuit afin d'identifier d'éventuels complices.



Ce graphique met en évidence une forte concentration des volumes de drogue saisis dans les régions de Thiès et de Dakar. Cette situation peut s'expliquer par une intensité plus élevée des activités criminelles, une efficacité opérationnelle renforcée des forces de sécurité, ou encore par la position stratégique de ces zones dans les circuits de trafic de stupéfiants.

1.2. Parmi les faits marquants de cette thématique, le phénomène de faux monnayage se distingue, avec cinq (05) cas recensés dans les régions de Dakar, Fatick, Ziguinchor et Kaolack. Ce mois a ainsi été marqué par des saisies importantes de billets noirs, traduisant la persistance de réseaux opérant à l'échelle nationale et transfrontalière. Les opérations menées conjointement par les forces de défense et de sécurité et les services douaniers ont permis l'interpellation de plusieurs suspects et la neutralisation de flux financiers frauduleux estimés à plusieurs milliards de francs CFA. Pour illustration nous pouvons énumérer :

Le 2 mars, la brigade de recherches de Keur Massar (Dakar) a interpellé à Rufisque (Dakar) cinq individus, dont un septuagénaire, en flagrant délit dans un immeuble en chantier à la cité Taco. Les suspects projetaient de laver des billets noirs acheminés depuis la Gambie, pour une valeur estimée à **deux milliards de francs CFA**. Ils sont poursuivis pour détention et tentative de blanchiment de billets noirs ; et le parquet de Rufisque a été saisi.

Le 8 mars, la brigade commerciale des douanes de Sélét (Ziguinchor) a saisi 987 faux billets de 100 dollars, pour une contrevaletur estimée à **plus de 55 millions FCFA**. L'opération, menée à l'issue d'une surveillance et d'une filature fondées sur des renseignements relatifs à un trafic international de fausse monnaie entre le Sénégal et un pays voisin, a abouti à l'interpellation de deux suspects, un ressortissant sénégalais et un étranger.

Le 9 mars, dans le cadre d'une série d'opérations « coup de poing » menées par la subdivision des douanes de Kaolack, trois individus ont été arrêtés à Ndiaffate (Kaolack) avec 4 200 coupures de 100 dollars, d'une valeur estimée à **237,7 millions FCFA**. Une opération antérieure, conduite le 24 février à Mbour, avait déjà permis la saisie de 1 500 coupures de 500 euros, représentant près de 492 millions FCFA, auprès de deux suspects, tandis qu'un troisième membre du réseau a été interpellé au quartier Almadies II à Rufisque. Au total, ces interventions ont permis la saisie de près de 730 millions FCFA de billets noirs.

Le 14 mars, la subdivision des douanes de Kaolack a réalisé une importante saisie de faux billets à Diofior (Fatick). Les services douaniers ont intercepté 695 coupures de 100 dollars et 2 931 coupures de 500 euros, pour une contrevaleur estimée à **plus d'un milliard de FCFA**. Trois individus ont été arrêtés et déférés au parquet, tandis que l'enquête se poursuit afin de démanteler le réseau impliqué ; la transaction devant initialement se dérouler dans les îles du Saloum.

Au total, plus de 3 milliards de Fcfa de billets noirs ont été saisis.

II. DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE

Le mois de mars a été marqué par **l'adoption, le 11 mars, par l'Assemblée nationale du projet de loi n°05/2026 modifiant l'article 319¹ de la loi n°65-60 du 21 juillet 1965 portant Code pénal**. Cette réforme vise à durcir la répression des actes contre nature, dans un contexte où le pays est tenu en haleine depuis quelques semaines par un scandale impliquant de présumés homosexuels dont des personnalités publiques. En effet, la loi renforce la répression des relations entre personnes de même sexe. Elle double la peine d'emprisonnement maximale, qui passe de cinq à dix ans et prévoit également des peines de trois à sept ans de prison pour toute personne reconnue coupable de promouvoir ou défendre les relations homosexuelles. Le texte, porté par le Premier ministre Ousmane SONKO, a été approuvé par 135 voix pour, aucune contre et trois abstentions². Le président de la République, Bassirou Diomaye FAYE, **a promulgué, le 31 mars, la loi n°2026-08 du 27 mars 2026, portant durcissement de la répression des actes dits « contre nature »**.

Face au blocage des négociations avec les autorités, les syndicats réunis au sein du G7 ont lancé leur sixième plan d'action, marquant une nouvelle étape dans la mobilisation des enseignants. Ce programme prévoit des débrayages le mardi 10 mars dès 9 heures, suivi de deux journées de grève totale les mercredi 11 et vendredi 13 mars, ce qui risque de perturber davantage le fonctionnement des établissements scolaires.

Malgré les retenues sur salaire appliquées le mois précédent, la mobilisation reste importante, entraînant une paralysie des cours dans de nombreux établissements publics, du préscolaire au secondaire. Cette situation a provoqué une baisse du quantum horaire et perturbé les enseignements ainsi que les évaluations. L'essai départemental prévu les 11 et 12 mars a d'ailleurs été reporté en raison des jours de grève annoncés.

Pour accentuer la pression sur les autorités, les syndicats ont décidé de boycotter plusieurs activités pédagogiques et administratives, notamment les évaluations, les cellules d'animation pédagogique, les activités sportives scolaires et la formation initiale des enseignants, tout en procédant à une rétention d'informations administratives.

¹ Africanews, Sénégal : l'Assemblée nationale durcit les lois antihomosexualité, <https://fr.africanews.com/2026/03/12/senegal-lassemblee-nationale-durcit-les-lois-antihomosexualite/>

² L'article 319 du Code pénal sénégalais dans son alinéa 3 réprime les « actes impudiques ou contre nature » commis avec un individu de même sexe, les punissant d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 100 000 à 1 500 000 francs CFA. Si l'acte implique un mineur de 21 ans, la peine maximale est appliquée : https://www.douanes.sn/wp-content/uploads/fichiers/Code_Penal.pdf

III. FEMMES PAIX ET SECURITE

Au cours du mois de mars, **dix-huit (18) incidents** relevant des violences basées sur le genre ont été dénombrés, pour un bilan humain de deux **(02) décès et d'un (01) blessé**. Ces données révèlent une situation alarmante, dominée par les viols qui représentent la majorité des cas signalés. Cette répartition témoigne de la prévalence des agressions sexuelles et de la pluralité des formes de violence, affectant prioritairement les personnes en situation de vulnérabilité. La typologie des événements enregistrés se décline comme suit :

- | | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| ✚ 10 cas de viol | ✚ 01 cas d'homicide |
| ✚ 02 cas de tentative de viol | ✚ 01 cas de détournement de mineur |
| ✚ 01 cas de traite de personnes | ✚ 01 cas de pédophilie |
| ✚ 01 cas d'infanticide | |
| ✚ 01 cas d'agression physique | |

3.1. Les signalements de viols et d'agressions sexuelles recensés révèlent des tendances préoccupantes, tant par la gravité des faits que par leurs caractéristiques récurrentes. Les agresseurs, aux profils divers, tirent parti de relations fondées sur la confiance, l'autorité ou la proximité pour commettre leurs actes. Les victimes sont quant à elles majoritairement des **mineurs (garçons et filles) âgés de 5 à 18 ans** contraints au silence par des menaces, des chantages ou des rétributions. Parmi les cas les plus significatifs, nous pouvons citer :

Le 2 mars, un laveur de véhicules a été déféré devant le parquet de Mbour (Thiès) pour le viol répété **d'un garçon de 12 ans**, qu'il attirait dans sa chambre et menaçait de mort après chaque agression pour acheter son silence. L'affaire a éclaté après que l'oncle de la victime ait signalé les faits à la gendarmerie de Popenguine, et un examen médical a confirmé des lésions anales compatibles avec des abus sexuels. Le suspect, qui nie les faits malgré les accusations, a été placé sous enquête judiciaire.

Le 3 mars, un commerçant de 50 ans a été arrêté à Cambérène (Dakar) pour avoir violé et engrossé **sa belle-fille de 18 ans**, qui vivait sous son toit depuis le début de l'année scolaire. La jeune fille affirme avoir été abusée à deux reprises par son beau-père, qui profitait des absences de sa mère et la menaçait de représailles en cas de dénonciation. Si le suspect nie les faits en invoquant une impuissance sexuelle, une échographie confirme la grossesse et un enregistrement audio compromettant, ainsi que le témoignage de son épouse contredisant sa version, ont été versés au dossier. L'enquête suit son cours afin d'établir les responsabilités dans cette affaire.

Dix jeunes âgés de 14 à 18 ans ont été arrêtés par la police de Sicap Mbao (Dakar) pour l'enlèvement, la séquestration et le viol collectif **d'une fillette de 14 ans**. **Dans la nuit du 5 au 6 mars**, le père de la victime, alerté par sa disparition, a découvert sa fille vers 1 heure du matin dans un appartement de Sicap-Mbao, en train d'être victime d'un viol collectif. Il a maîtrisé deux des agresseurs sur place, tandis que les autres prenaient la fuite. Les deux suspects interpellés ont avoué les faits et dénoncé leurs complices, permettant leur arrestation ultérieure. Entendue, la jeune fille a déclaré avoir été enlevée et conduite de force chez l'un des fugitifs, avant d'être abusée sexuellement à tour de rôle par l'ensemble des mis en cause. Si la majorité des suspects reconnaît avoir eu des relations sexuelles avec la victime, ils contestent les accusations de viol, de séquestration et d'enlèvement, invoquant le consentement, voire l'initiative de l'adolescente.

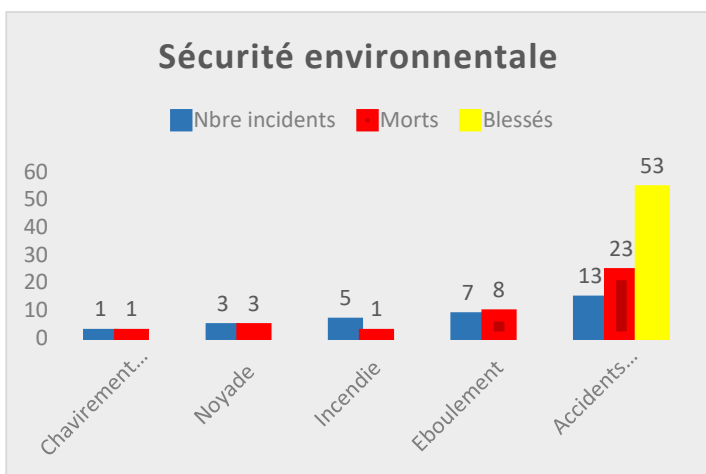
Le 11 mars, un ressortissant ghanéen a été interpellé à Jaxaay (Dakar) après avoir été poursuivi par une foule qui l'accusait d'abus sexuels sur cinq enfants du quartier. L'affaire, révélée par le témoignage d'une jeune victime, a conduit au dépôt de 13 plaintes, un bilan provisoire qui pourrait atteindre une vingtaine de victimes. L'enquête a établi que l'homme attirait des **enfants âgés de 7 à 10 ans** chez lui sous prétexte de jouer aux jeux vidéo, avant de les agresser sexuellement, et leur remettait de l'argent ou des friandises pour obtenir leur silence. Les investigations ont permis la découverte de 120 vidéos compromettantes sur son ordinateur, dont 36 impliquant directement des enfants, tandis que des examens médicaux ont confirmé les abus. Placé en garde à vue pour viol, pédophilie et actes contre nature, le suspect fait l'objet d'une enquête approfondie afin d'identifier d'autres victimes potentielles.

Dans le cadre de la Journée nationale « Droits & Justice en action pour les femmes et les filles » la Commission Nationale des Droits de l’Homme du Sénégal (CNDH), en partenariat avec ONU Femmes, a lancé le 24 mars à Dakar une clinique publique destinée à recueillir les plaintes et à orienter juridiquement les femmes et les filles. Cette initiative vise à améliorer l’accès à la justice et à rompre l’isolement des victimes.

La présidente du CNDH a indiqué que cette structure répond aux contraintes majeures telles que l’éloignement des juridictions et le coût des procédures, en offrant un espace d’écoute et d’accompagnement adapté pour les femmes.

À travers ce dispositif, les promoteurs entendent renforcer la protection des droits des femmes en situation de vulnérabilité. La CNDH prévoit également de formuler des recommandations à l’État afin de mobiliser les ressources nécessaires et d’assurer la pérennité de cette initiative à l’échelle nationale.

IV. SECURITE ENVIRONNEMENTALE



La thématique de la sécurité environnementale continue d’occasionner de lourdes répercussions humaines, comme en témoignent les incidents recensés au cours du mois. **Vingt-neuf (29) événements** ont ainsi été répertoriés, avec un bilan humain s’élevant à **36 morts et 53 blessés**, auxquels s’ajoutent des dégâts matériels importants. La répartition des incidents recensés se présente comme suit :

- ✚ **13 cas d’accidents de la route**
- ✚ **07 cas d’éboulement**
- ✚ **05 cas d’incendie**
- ✚ **03 cas de noyade**
- ✚ **01 cas de chavirement de pirogue**

Les accidents de la route continuent de toucher aussi bien les axes interurbains que les zones urbaines, avec des bilans humains lourds : **23 morts et 53 blessés graves** ce mois-ci. La variété des causes identifiées (excès de vitesse, dépassements dangereux, imprudence, courses de vitesse, défaut d’éclairage, état des véhicules) reflète la pluralité des facteurs de risque sur l’ensemble du territoire. Ainsi, parmi les plus marquants, nous pouvons énumérer :

Un accident de la route s’est produit le **16 mars, vers 9 heures**, à la sortie de Néttéboulou (Tambacounda). Le bilan provisoire fait état de **20 victimes, dont six morts sur le coup, dix blessés graves et quatre blessés légers**. Le bilan s’est alourdi portant à **sept le nombre de décès**. La collision, impliquant un minibus de type « Cheikhou Charifou » et un bus serait dû à un dépassement dangereux dans un virage. Les blessés ont été évacués vers les structures sanitaires, tandis qu’une enquête a été ouverte pour établir les responsabilités.

Le 18 mars, un car Ndiaga Ndiaye s’est renversé à Saint-Louis après une tentative d’évitement de motos « thiak-thiak », faisant **deux morts et 31 blessés**, dont plusieurs graves. Les sapeurs-pompiers ont évacué les victimes vers les structures sanitaires de la ville, tandis que les dépouilles ont été déposées à la morgue de l’hôpital régional de Saint-Louis.

Situation des cas d’accidents par région – Mars 2026

Région	Nbre de cas	Morts	Blessés
Tambacounda	5	11	19
Louga	3	3	2
Saint-Louis	2	5	31
Matam	1	2	1
Kédougou	1	1	0
Sédhiou	1	1	0

Au-delà des accidents recensés, les éboulements remettent au cœur de l'actualité la question de la sécurité dans les sites d'orpaillage, où ces phénomènes, fréquemment meurtriers, se multiplient. **Six (06) cas** ont été enregistrés au cours du mois dans la région de Kédougou, occasionnant **sept (07) décès**. Ces drames rappellent les dangers liés à l'exploitation artisanale de l'or dans la région de Kédougou, où de nombreux orpailleurs travaillent dans des conditions précaires et sont exposés à de fréquents risques d'accident.

Parmi ceux-ci figure l'incident survenu **le 13 mars, vers 18 heures**, à Kharakhéna (Kédougou), où un éboulement dans un puits d'orpaillage a entraîné **la mort de deux ressortissants maliens**. Les victimes, ensevelies alors qu'elles recherchaient de l'or, ont été évacuées vers le Centre hospitalier régional Amath Dansokho. Une enquête a été ouverte afin de déterminer les circonstances exactes du drame.

V. RECOMMANDATIONS

Au gouvernement

- ✚ Initier davantage un cadre de concertation inclusif réunissant l'ensemble des acteurs du secteur éducatif, afin de favoriser un dialogue apaisé et de jeter les bases d'une réforme structurelle et durable du système éducatif sénégalais.

Aux enseignants et syndicats

- ✚ Poursuivre les échanges dans un esprit d'ouverture, en soumettant des propositions pragmatiques et adaptées aux réalités du secteur.

Au Ministre de l'Énergie, du Pétrole et des Mines

- ✚ Mettre en place de couloirs d'orpaillage sécurisés et un encadrement plus strict des activités afin de prévenir de nouvelles pertes en vies humaines.

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

- ✚ Accroître la présence des forces de sécurité à travers des patrouilles conjointes Police–Gendarmerie sur les axes sensibles et dans les zones à forte criminalité ;
- ✚ Promouvoir une collaboration active avec les populations en facilitant le signalement d'incidents ou de comportements suspects via les numéros verts dédiés ; **Gendarmerie (800 00 20 20 et 123) et de la Police (800 00 17 00) ;**
- ✚ Renforcer les dispositifs de contrôle routier, notamment sur les corridors à haut risque, en mettant l'accent sur la vitesse, la surcharge et le port des équipements de sécurité.

Au ministère de la famille et des solidarités

- ✚ Consolider les mécanismes de prise en charge des enfants et des victimes de violences basées sur le genre, notamment par la mise en place de cellules d'écoute et d'accompagnement psycho-social au niveau communautaire et scolaire ;
- ✚ Déployer des initiatives de prévention de proximité pour détecter précocement les situations à risque et orienter efficacement les victimes vers les services compétents ;

Au ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement

- ✚ Cartographier les zones à forte accidentalité et y déployer des mesures correctives (signalisation, ralentisseurs, dispositifs de contrôle) ;
- ✚ Intensifier les campagnes de sensibilisation à la sécurité routière, en ciblant particulièrement les conducteurs de motos-Jakarta et les transporteurs.

Aux organisations de la société civile

- ✚ Renforcer les actions de sensibilisation communautaire, en particulier auprès des jeunes, sur les dangers liés à la drogue, aux violences et aux accidents de la route ;
- ✚ Mettre en œuvre des mécanismes de médiation au niveau scolaire et communautaire pour prévenir les conflits et réduire les violences interpersonnelles ;
- ✚ Travailler en synergie avec les institutions publiques pour promouvoir la dénonciation des violences basées sur le genre et orienter les victimes vers les dispositifs d'assistance existants (**116 ou 800 805 805**), **de la Gendarmerie (800 00 20 20 et 123) et de la Police (800 00 17 00)** pour signaler les abus.

A la population

- ✚ Adopter des comportements responsables et prudents sur la route, en respectant strictement le code de la circulation ;
- ✚ S'impliquer davantage dans les dynamiques de sécurité locale, notamment à travers la mise en place ou le renforcement de comités de veille de quartier ;
- ✚ Contribuer activement à la prévention de la criminalité en coopérant avec les forces de défense et de sécurité, notamment par le signalement d'activités suspectes via les canaux appropriés : **123 ou 800 00 20 20 (gendarmerie nationale) ; 17 (police nationale)**.

ANNEXE

		Nombre de cas	VICTIMES	
Domaines thématiques	Incidents		Décès	Blessés
Crimes organisés et extrémisme violent	Trafic/Saisie de drogue	49	0	3
	Trafic de faux billets	05	0	0
	Homicide	05	5	0
	Attaque/vol à main armée	04	0	2
	Vol de bétail	04	0	0
	Vol	02	0	0
	Suicide	02	2	0
	Fraude	02	0	0
	Cybercriminalité	02	0	0
	Agression physique	02	0	2
	Contrebande	01	0	0
	Orpaillage clandestin	01	0	0
	Trafic de marchandises	01	0	0
	Traite de personnes	01	0	0

Démocratie et Gouvernance	Emigration irrégulière	02	0	0
	Manifestation pacifique	01	0	0
	Accrochage	01	1	6
	Grève	02	0	0
Femmes, Paix et Sécurité	Viol	10	0	0
	Tentative de viol	02	0	0
	Pédophilie	01	0	0
	Homicide	01	1	0
	Détournement de mineur	01	0	0
	Traite de personnes	01	0	0
	Infanticide	01	1	0
	Agression physique	01	0	1
Sécurité Environnementale	Accidents routiers	13	23	53
	Eboulement	07	8	0
	Incendie	05	1	0
	Noyade	03	3	0
	Chavirement de pirogue	01	1	0
TOTAL		137	46	67

Edité le 31 mars 2026

À travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP-SN), élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs terrains de WANEP-SN mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Yoff, cité Apecsy Ecologique lot n°E/48 (porte principale stade municipal de Yoff) - DAKAR – SENEGAL Tél (221) 33 855 02 16 // 76 329 19 43 // 77 551 14 20 Email : wanep-senegal@wanep.org // www.wanepsenegal.org // www.wanep.org